

Nombre de membres afférents au comité syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	35
Nombre de membres ayant donné pouvoir	11
Nombre de voix représentées	222

<u>Délibération n°</u>: 21.02.14

<u>Date de convocation</u> : 18 février 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt un Le 2 mars à 10 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à			
	Délégués des communes rurales*							
ANDRE Jean-Bernard		171/52	Χ					
ASTRUC Alain		171/52	Χ					
BERGOGNE Francis		171/52	Χ					
BOISSET Jean-Marie		171/52	Χ					
BONHOMME Gérard		171/52		Χ				
BONICEL Bernard		171/52		Χ				
BOUNIOL Lionel		171/52	Χ					
BOUSSUGE Daniel		171/52		Χ	Lionel BOUNIOL			
BRUGERON Jean-Noël		171/52	Х					
BRUNET Jean-Marie		171/52	Χ					
CARREZ Jean-Claude		171/52	Χ					
CASTAN Emmanuel		171/52	Χ					
CHARLEMAGNE Paul		171/52	Χ					
CHAZE Thierry		171/52	Χ					
CONFORT René		171/52	Χ					
COUDERC Didier		171/52	Χ					
DURAND Bruno		171/52		Х				
DURAND Joëlle		171/52	Х					
DUVERT Frédéric		171/52	Х					
FOLCHER Joël		171/52		Х				
GACHE Christophe		171/52		Х	Jean-Noël BRUGERON			
GALTIER Guy		171/52	Χ					
GELLION Camille		171/52		Х				
GRANIER François		171/52		Х	Jean-Paul ITIER			
ITIER Jean-Paul		171/52	Χ					
JEANJEAN René		171/52	Χ					
LAURENT Julien		171/52		Х	Alain ASTRUC			
MALHERBE Eric		171/52	Χ					
MALZAC Claude		171/52	Χ					
MARTIN Laurian		171/52		Χ				
MAURIN Olivier		171/52		Х	Joëlle DURAND			
MAZOYER Lucien		171/52	Х					
MERCIER Gilles		171/52	Χ					
ODOUL Rolland		171/52	Х					
PAGES Manuel		171/52		Х				
PAGES Martine		171/52		Х	Jean-Paul POURQUIER			
PALMIER Cédric		171/52		Χ				
PANTEL Frédéric		171/52		Χ				

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent	Absent	Absent ayant donné pouvoir à			
Délégués des communes rurales*								
PASCON Christian		171/52		Χ	Julien TUFFERY			
POULALION Jérôme		171/52		Χ				
POURQUIER Jean-Paul		171/52	Χ					
RECOULIN Isabelle		171/52	Χ					
RODIER Vincent		171/52	Х					
RODRIGUES David		171/52		Х				
SARTRE Francis		171/52		Х	Claude MALZAC			
SOULIER Alain		171/52		Х	Isabelle RECOULIN			
TARDIEU René		171/52		Х	Emmanuel CASTAN			
TEISSIER Michel		171/52	Х					
TUFFERY Julien		171/52	Х					
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		Х				
VEDRINES Serge		171/52		Х				
VIDAL Roselyne		171/52		Х				
Déléguées des communes urbaines								
BOURGADE Régine	Mende	25		Χ				
BREMOND Patricia	Marvejols	10		Χ				
Délégués des EPCI								
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		Χ				
DE LESCURE Jean	CC Mont Lozère	6	Х					
GIOVANNACCI Daniel	SICTOM des Bassins du Haut Tarn	9	Х					
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		Х	Jean-Claude SALEIL			
MARTO Célestin	CC du Gévaudan	11		Х				
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	Х					
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont Lozère	5	Х					
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5	Х					
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	Х					
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16	Х					

<sup>\*</sup> les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Madame Isabelle RECOULIN a été nommée secrétaire de séance.

## ENVIRONNEMENT Participation du SDEE aux travaux d'aménagement de la traversée de Chastel Nouvel

Monsieur le Président présente la demande de participation exceptionnelle sollicitée par la commune de Chastel Nouvel dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 806 dans la traversée de la commune.

Ce projet, conséquent pour la commune puisque d'un montant total supérieur à 1.5 M€, est indispensable pour mettre en sécurité l'ensemble des usagers, notamment par la forte densité du trafic poids lourd empruntant cet axe, dont une part non négligeable est liée au fonctionnement du Centre départemental de traitement des déchets de Redoundel. Les véhicules du SDEE, comme de ses EPCI adhérents ou autres prestataires, bénéficieront également de ces aménagements dans le cadre de leurs trajets quotidiens.

Il comprend, outre des travaux d'aménagement routier et de réfection de chaussée, un programme de mise en discrétion des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage du SDEE, ainsi qu'un programme d'éclairage public qui sera entièrement réalisé par l'équipe technique du Syndicat.

La demande de participation exceptionnelle du SDEE à ce projet porte donc sur la prise en charge de la part communale sur ces deux opérations.

Délibération n°: 21.02.14

Considérant les excellentes relations nouées avec la commune de Chastel Nouvel depuis le choix d'implantation du site de Redoundel et tout au long des dix-huit années d'exploitation du site ;

Considérant la volonté de pérennisation à long terme de ce site de traitement au travers du dossier de renouvellement d'autorisation et d'extension de l'Installation de stockage déposé pour une durée de 30 ans, et actuellement en cours d'analyse par les services instructeurs ;

Considérant l'absence de toute retombée fiscale pour la commune de Chastel Nouvel depuis la mise en service du site de Redoundel, celui-ci étant exclusivement implanté sur le territoire de la commune de Badaroux ;

Considérant enfin la part substantielle de trafic généré par l'exploitation de ce site dans la traversée de la commune, objet de ce projet d'aménagement ;

Il est donc proposé que le SDEE prenne en charge intégralement les coûts liés aux travaux de mise en discrétion des réseaux électriques et les travaux d'éclairage public. Sur la base des estimations réalisées, cela correspond à un montant de participation exceptionnelle de 120 000 €.

Conformément au programme prévisionnel de travaux de la commune scindé sur deux exercices comptables successifs, 2021 et 2022, il est donc proposé d'inscrire une dotation exceptionnelle du Budget Environnement de 60 000 € par an sur les deux mêmes exercices. Cette dotation assurera la prise en charge de la part communale sur les travaux d'électrification et d'éclairage public.

## APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**APPROUVE** le principe d'une participation exceptionnelle du SDEE aux travaux d'aménagement du RD 806 dans la traversée de Chastel Nouvel ;

**APPROUVE** l'inscription d'une dotation exceptionnelle du Budget Environnement de 60 000 € par an sur les exercices 2021 et 2022, afin de prendre en charge la part communale des travaux d'électrification et d'éclairage public de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

> Le Président Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20210302-20210214-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2021

